TABLEAU OBLIGATIONS STATUT EQUIPES DE JEUNES PAR DIVISION SAISON 2018/2019
(VALIDE PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 20 AOUT 2018)

	OBLIGATION STATUT EQUIPES DE JEUNES
DEPARTEMENTAL 1	Une équipe foot à 11 (ou 2 équipes foot à 11 en entente avec un nombre minimum de licenciés : 14 sur deux équipes) + une équipe foot à 8 (U11 ou U13) + une foot à 4 (U7) ou foot à 5 (U9).
DEPARTEMENTAL 2	Une équipe foot à 8 (U11 ou U13) + une équipe foot à 4 (U7) ou foot à 5 (U9)
DEPARTEMENTAL 3	Une équipe foot à 4 (U7) ou foot à 5 (U9)
DEPARTEMENTAL 4	Aucune obligation

Equipes féminines non prises en compte (mais utilisables à titre dérogatoire).

Catégories U7 et U9 : participation au minimum à 8 plateaux dans la saison avec une moyenne de 4 licenciés en U7 et 5 en U9.

Sanctions :

D1 - D2 - D3 - D4 : sanctions financières (voir statut statut financier).

D1 - D2 : le non respect entraine la non accession si l'équipe concernée est placée en situation d'accession et la relégation pour les autres places.

D3 : le non respect entraine la non accession mais n'entraine pas la relégation en Départemental 4.

DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE